

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2021**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE QUATORZE SEPTEMBRE, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 8 septembre 2021

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Vice-présidents : Philippe HERCOUET, Nathalie BEAUVY, Éric MOISAN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Josianne JEGU, Jean-Luc BARBO, Catherine DREZET, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Thierry GAUVRIT, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, David BURLLOT.

Claudine AILLET, Jérémy ALLAIN, Carole BERECHEL, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Suzanne BOURDÉ, Marie-Madeleine BOURDEL, Nathalie BOUZID, Thibault CARFANTAN, Daniel COMMAULT, Catherine CORDON (*suppléante de Jean-Michel LEBRET, absent*), Jean-François CORDON, Stéphane de SALLIER DUPIN, Nicole DROBECQ, Alain GENGE, Alain GOUEZIN, Serge GUINARD, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Sylvie HERVO, Renaud LE BERRE, René LE BOULANGER, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, David L'HOMME, Joël LUCIENNE, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Nicole POULAIN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Christophe ROBIN, Thierry ROYER, Fabienne TASSEL, Laurence URVOY, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Valérie BIDAUD donne pouvoir à Jean-Pierre OMNES,
- Céline FORTIN donne pouvoir à Thierry GAUVRIT,
- Benjamin GUILLERME-JUBIN donne pouvoir à Claudine AILLET,
- Christelle LEVY donne pouvoir à Philippe HERCOUET,
- Catherine MOISAN donne pouvoir à Michel RICHARD,
- Yannick MORIN donne pouvoir à Pierre LESNARD,
- Marie-Paule ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Yvon BERHAULT, Guy CORBEL, Jean-Luc COUELLAN, Marc LE GUYADER,

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Philippe BOSCHER

Délibération n°2021-168

Membres en exercice : 69 Présents : 57

Absents : 12

Pouvoirs : 6

**ECONOMIE INNOVATION RECHERCHE
PARC D'ACTIVITES DE LA TOURELLE 1 (LAMBALLE-ARMOR) – CESSION DE PARCELLE
SCI IBFM**

L'entreprise Sodi-PL, située sur le Parc d'Activités de la Ville es Lan (Lamballe-Armor), est spécialisée dans l'entretien, la réparation des poids lourds, véhicules légers et utilitaires, ainsi que la vente des

pièces détachées. Dans le cadre de son développement, la société s'est rapprochée de Lamballe Terre & Mer pour étudier une implantation sur le Parc d'Activités de la Tourelle 1 à Lamballe-Armor.

Lamballe Terre & Mer, dans le cadre de l'aménagement de l'îlot 4 du Parc d'Activités de la Tourelle, a pu accompagner l'implantation du nouveau site CIP/FTCI en 2021. Le terrain restant sur l'îlot 4 (environ 4 hectares) permet une division en 4 lots d'activités. Il est proposé de vendre un de ces terrains de 10 000 m² (parcelle 142 ZT 278). La société Sodi-PL souhaite être locataire de ses futures installations (2 700 m²). Elle a, pour cela, contractualisé avec la SCI IBFM, qui se portera acquéreur du foncier. La société IBFM, dans le cadre de ce projet, a obtenu un permis de construire.

Au regard de :

- L'avis favorable de la Commission Economie Innovation Recherche du 13 février 2019 et du Bureau communautaire du 8 juin 2021 sur cette cession et les modalités qui s'y attachent,
- L'avis des domaines du 30 juillet 2021 estimant la valeur vénale du bien à 200 000 € HT, assortie d'une marge d'appréciation de 10%,

Il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser la cession de cette parcelle à la SCI IBFM au prix de 29 € HT le m². Ce prix de cession intègre les travaux d'aménagement réalisés par Lamballe Terre & Mer dans le cadre de la viabilisation du site.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- APPROUVE la cession de la parcelle 142 ZT 278 (10 000 m²) située sur le Parc d'Activités de la Tourelle 1 à Lamballe Armor au bénéfice de la SCI IBFM ou toute autre société désignée par cette dernière, au prix de 290 000 € HT (29 € HT/m²),
- PRECISE que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer l'acte de vente et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

Certifié envoyé à la Préfecture le	21 SEP. 2021
Affiché le	21 SEP. 2021

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le
Le Président,
Thierry ANDRIEUX

21 SEP. 2021

